



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RAPPORT DE JURY

Premier concours interne de
recrutement
de professeurs des écoles

SESSION 2017

1 : Introduction

Professionnel de la pédagogie, le professeur des écoles apprend aux élèves à lire, à écrire, à compter, mais son rôle ne se limite pas à cela. Il engage les élèves dans la construction de leurs parcours éducatif et scolaire. En ayant à cœur de créer un rapport positif à la classe et à l'apprentissage, il permet aux élèves de s'approprier les savoirs fondamentaux et éveille chez eux l'intérêt pour le monde qui les entoure.

Français, mathématiques, histoire et géographie, sciences expérimentales, langue vivante, musique, arts plastiques, pratiques artistiques, éducation sportive, culture numérique... Le professeur des écoles doit tout savoir enseigner et donc avoir une bonne culture générale.

Enseigner à des élèves demande de la rigueur, de la patience et un grand sens de l'écoute. Le professeur des écoles doit savoir capter l'attention, s'adapter en permanence et expliquer les choses clairement, aux élèves comme aux familles. Il élabore les contenus pédagogiques et évalue l'acquisition des compétences tout au long de l'année, en ayant une vision globale de sa classe et de ses élèves.

Le concours se compose d'une épreuve écrite d'admissibilité, permettant au candidat de mettre en évidence l'étendue et la qualité de sa culture personnelle et professionnelle, et d'une épreuve orale d'admission lui permettant de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience professionnelle.

Une épreuve orale facultative portant sur le développement social et la politique des zones d'éducation prioritaires peut être demandée par les candidats, lors de leur inscription.

Cette année, seul un candidat s'est présenté au concours. En conséquence, il n'est fait mention, dans ce rapport, d'aucun élément statistique. Les différents points relevés ne peuvent avoir de caractère généralisable, mais sont apparus au cours des épreuves d'admissibilité et d'admission.

2 : Textes de référence

Modalités d'organisation du premier concours interne de professeurs des écoles :
- arrêté du 24 décembre 1992 modifié

Précisions relatives à la conception du concours et au contenu des épreuves :
- Note de service n°93-079 du 19 janvier 1993

3 : Épreuve d'admissibilité

3.1 : Analyse des documents

Deux sujets sont proposés au choix du candidat.

Au cours d'une première partie, le candidat doit analyser et commenter une documentation relative à une question d'actualité, touchant à l'un des domaines entrant dans le champ de la polyvalence des enseignants des écoles.

La commission attend que le candidat présente un écrit organisé, structuré, présentant une synthèse de l'ensemble des documents fournis. Le fait d'articuler l'écrit autour d'un seul d'entre eux, est préjudiciable à la qualité de la copie. Tous doivent contribuer à la synthèse.

Le jury apprécie que les différents paragraphes de l'écrit ne restent pas organisés autour d'un listing chronologique des éléments présents dans les documents du dossier. Le fait d'approfondir certains aspects, par l'apport de connaissances personnelles ne peut qu'enrichir la copie.

3.2 : Description d'une séquence pédagogique

Dans la seconde partie, une programmation d'activités en classe, permettant une exploitation pluridisciplinaire de la question d'actualité, proposée dans le dossier, doit être élaborée.

Le candidat développe une séquence compatible avec le niveau de la scolarité primaire choisi.

La séquence pédagogique décrite, ainsi que la séance développée, se sont montrées, cette année, peu étayées d'un point de vue pédagogique.

Il est nécessaire de proposer une structuration des modules d'apprentissage dans le temps.

Le jury attend que le candidat développe avec précision le contenu de la séquence. Elle ne peut être constituée d'une suite de généralités.

Les objectifs visés demandent à être clairement identifiés et opérationnels.

La séance choisie par le candidat doit prendre sa place dans la séquence proposée. Les propositions pédagogiques doivent être précises et adaptées au niveau d'enseignement retenu : objectifs opérationnels, organisation de la classe, étapes du déroulement de la séance, trace écrite envisagée, modalités de différenciation, évaluation prévue,....

4 : Épreuve d'admission

Le dossier est bien présenté et correctement rédigé. Il n'est pas noté, mais le jury apprécie quand il est clair et organisé.

4.1 : Le temps d'exposé

L'exposé porte sur des questions posées par le jury, à partir d'un dossier présenté par le candidat.

Le temps de présentation orale (10 minutes) ne doit pas constituer en une redite, voire une relecture, des éléments écrits. Les candidats doivent s'extraire du dossier et apporter des éléments de compréhension complémentaires, sans redondance, et montrer combien cette expérience a permis d'effectuer des avancées professionnelles depuis sa réalisation.

Ils doivent veiller particulièrement à leur temps de parole. Une montre, posée sur la table, peut s'avérer très utile.

La partie la plus faible s'avère être celle sur les principes pédagogiques et didactiques. Les démarches proposées révèlent des approximations dans la connaissance de ces dernières.

Néanmoins, le candidat s'exprime avec clarté, dans un registre de langue qui peut être considéré comme un modèle à proposer à ses élèves, en maîtrisant à minima, une terminologie professionnelle.

4.2 : L'entretien avec le jury

L'entretien avec le jury (10 minutes), qui suit immédiatement, doit permettre aux candidats d'élargir leur champ de réflexion et de montrer que leur réflexion dépasse les éléments présentés par écrit.

Le jury revient sur les imprécisions relevées lors de l'exposé pour permettre au candidat de prendre de la distance par rapport aux situations pédagogiques présentées.

Si le candidat se montre à l'écoute des relances et entre facilement en interaction avec le jury, en revanche, il peine à mobiliser des connaissances suffisamment assises, pour étayer ses réponses.

La commission, bienveillante par son questionnement, tente d'amener le candidat à s'extraire de l'unique schéma de séquence présenté, pour envisager d'autres démarches d'apprentissage.

Même avec cet étayage, le candidat éprouve des difficultés à revisiter la séquence présentée et à avoir une analyse réflexive sur ces propositions initiales.

Des faiblesses conceptuelles importantes, dans la discipline d'enseignement abordée, apparaissent. Les propos demandent à être étayés par une réflexion didactique minimum concernant les apprentissages visés et ne peuvent découler d'une simple application de propositions de manuels.

Il est important de montrer que le candidat s'appuie sur un questionnement dynamique et une recherche constante de progrès, et qu'il s'est engagé dans un processus personnel de formation qui lui a permis de se distancier de ses pratiques quotidiennes au service des élèves afin d'en comprendre les enjeux et d'en théoriser les actions.

Rapport de jury établi par

A NIERMONT
Responsable de l'épreuve
Inspecteur de l'Education Nationale

Le président du jury

Fabien BEN

IA/DASEN de la Saône et Loire

